

**PRIX EN SCIENCES DECERNES PAR LA FONDATION ARDITI
A L'UNIVERSITE DE GENEVE (FACULTE DES SCIENCES)**

REGLEMENT

La Fondation ARDITI décerne chaque année deux Prix ARDITI en sciences qui seront attribués à deux étudiants de la Faculté des sciences pour les meilleurs travaux de diplôme en informatique et en biologie.

- Chaque année, une Commission composée d'un membre de la Fondation ARDITI, du Doyen de la Faculté des sciences et d'un représentant du Rectorat de l'Université de Genève, choisira les deux lauréats parmi les meilleurs mémoires de diplômes dans les disciplines retenues. Ces mémoires auront été préalablement sélectionnés et transmis à la Fondation ARDITI par les Présidents de Section, ou à défaut Directeur de Département concernés. Les critères de sélection reposeront essentiellement sur la qualité scientifique et l'originalité des travaux.

- Ces deux étudiants devront être inscrits respectivement au diplôme d'informatique et au diplôme de biologie.

- Dans la règle, le montant de chaque prix sera de FS. 5'000.-- .

- La même Commission décidera de l'attribution éventuelle de ces prix, par rotation, avec d'autres disciplines de la Faculté des sciences.